

CIRCULAIRE N°16 DU 19 MARS 2020

Aux Présidents des Ligues pour transmission aux délégués des Clubs de leur territoire
Présidents des Comités

De Jean-Marie BELLICINI et Alain MARTRES

Copie Comité Directeur
Patrice GERGES

OBJET : CALENDRIER ESTIVAL 2020

Chers Amis, nous vous invitons à lire ci-dessous les :

INFORMATIONS IMPORTANTES MODIFICATIONS DU CALENDRIER ESTIVAL 2020

Conscient des incertitudes liées à la situation sanitaire actuelle qui empêchent athlètes et clubs d'avoir une visibilité à court et moyen terme sur la pratique sportive, le Bureau fédéral, réuni en visioconférence le 18 mars, a pris un certain nombre de décisions concernant le calendrier estival 2020. Les remarques du Docteur Martine PREVOST, membre du Bureau fédéral, ont permis d'avoir l'éclairage médical nécessaire à une meilleure réflexion.

Les décisions prises tiennent compte des conditions réduites d'entraînement des athlètes et de la nécessité d'une reprise progressive des activités physiques, une fois la période de confinement terminée.

Ces décisions prennent également en compte les annulations d'un certain nombre de compétitions nationales et internationales, en attente, en outre, d'une décision du CIO concernant les Jeux Olympiques de Tokyo.

Il a été décidé à l'unanimité, et après consultation du DTN et des Présidents de la Commission Nationale des Athlètes et de la CSO, qu'**aucune compétition stade de niveau national, meetings compris, ne pourra avoir lieu en France (métropolitaine et Outre-Mer) jusqu'au 24 mai inclus.**

Cela signifie en particulier que les deux tours du Championnat de France des clubs sont exceptionnellement annulés pour 2020 et seront organisés en 2021 avec les poules prévues cette année.

En outre, plusieurs meetings nationaux ou internationaux du mois de mai ne pourront pas se tenir aux dates initialement prévues.

Il en va un peu différemment pour les **compétitions running**. En effet, l'entraînement pour des compétitions stade nécessite une pratique, le plus souvent collective (au minimum entraîneur/athlète) en salle ou sur stade avec des installations spécifiques actuellement fermées. Une reprise trop rapide de la compétition pourrait également augmenter le risque de blessure.

A contrario, les personnes pratiquant le running peuvent encore s'entretenir pour garder la forme acquise.

Il a donc été décidé que les Championnats de France de trail prévus à Salers (ARA) pourraient avoir lieu le 23 mai, comme prévu, sous réserve de la nécessaire autorisation préfectorale.

Il en va de même pour les Championnats de France de semi-marathon prévus aux Sables d'Olonne (P-L) le 31 mai.

Par ailleurs, les Ligues et les Comités pourront aménager et réorganiser leur calendrier de compétitions en tenant compte de ces décisions fédérales.

Le prochain Bureau fédéral se tiendra le 16 avril et, selon l'évolution de la situation sanitaire, pourrait être amené à prendre d'autres décisions pour la saison estivale 2020.

VALIDATION DU BUREAU FEDERAL POUR LE REPORT OU L'ANNULATION DE COMPETITIONS MARCHE ET RUNNING :

- 14-15 mars : Championnats de France de Grand fond Marche (24 h) à Château-Thierry **reportés en octobre** ;
- 22 mars : Championnats de France 20 & 50km Marche/Critérium national de printemps des jeunes de Marche à Gien **reportés au 25 octobre** ;
- 29 mars : Match Inter-Ligues Running à Elbeuf-sur-Seine **annulé** ;
- 25 avril : Championnats de France 100 km à Belvès **annulés** ;
- 9 mai : Championnats de France Open du 10 000 m de durée U18 à Pacé **reportés** ;
- 13 juin : Championnats de France de 10 km à Langueux **reportés au 27 septembre**

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension, veuillez recevoir, Chers Amis, nos amitiés sportives,

Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL

Alain MARTRES
SECRETAIRE GENERAL ADJOINT